



Madame Sophie AUCONIE
Députée de l'Indre-et-Loire
8 rue nationale
37 250 Montbazou

Paris, le 21 Juin 2018

Objet : Pétition pour la fin de la limitation à 80km/h

Madame, Monsieur,

Par ce courrier je souhaitais apporter une réponse à votre pétition via la ligue de défense des conducteurs relatif à l'annonce par le Gouvernement de la limitation de vitesse à 80km/h sur les routes secondaires.

Je ne peux que souscrire à votre mécontentement et le rejoindre.

Je suis, comme vous, pour une intelligence active et collective des conducteurs dans un esprit de responsabilisation des acteurs de la route. La modulation de la vitesse en fonction de la géographie de la route paraît une évidence comme chez nos partenaires d'Outre-Rhin. Pourquoi traiter la route de montagne dans les Alpes comme la route du bord de Loire en Touraine ?

Ainsi avec une quinzaine de députés du groupe UDI-Agir, nous avons déposé un recours en annulation devant le Conseil d'Etat pour empêcher la limitation de la vitesse à 80km/h sur 400.000 kilomètres de routes secondaires.

Notre proposition est simple et nous la croyons d'équilibre

Nous demandons au Gouvernement de laisser les Préfets de chaque département décider, au cas par cas, après avis des présidents de conseils départementaux, des limitations sur les routes départementales.



La dangerosité de certaines routes qui nécessitent une vitesse réduite ne doit pas porter atteinte à la liberté des automobilistes.

La lutte contre les stupéfiants au volant ou encore contre l'alcoolémie au volant me paraît comme plus à même de réduire le nombre de morts sur nos routes.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de ma considération distinguée.

Sophie Auconie
Députée de l'Indre-et-Loire

A handwritten signature in black ink, appearing to be "SA", is positioned below the printed name and title. The signature is fluid and cursive, with a large initial 'S' and a smaller 'A'.